
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 JANVIER 2019**

ORDRE DU JOUR :

- Démission de Mme GUILLOUSSOU Marie-Claude de sa fonction d'adjoint – Election d'un nouvel adjoint
- Contrat enfance jeunesse 2018/2021
- Programme d'effacement des réseaux aériens rue du Calvaire et rue de Blain – Accord de participation - SYDELA
- Elaboration du PLUi de la CCEG – Demande d'avis au stade « arrêt du projet »
- Travaux de reprise du réseau d'eaux pluviales rue du Pont – Devis établi par SBTPE
- Compte rendu de la délégation du Droit de Prémption Urbain
- Questions diverses/Informations diverses

L'an deux mil dix-neuf le trente et un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA CHEVALLERAI, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Elisabeth CRUAUD Maire

Date de convocation : 23 janvier 2019

Présents : CRUAUD Elisabeth, Maire - LEBEAU Jean-Louis, CLOUET Jacky Adjoints au Maire – GUILLOSSOU Marie-Claude, ALO Catherine, BLANDIN Fabrice, DUPE Fabienne, MEILLOUIN Nathalie, DOUCHIN Aurélien, SALMON Céline, GASNIER Stéphane, conseillers municipaux

Absents : RENVOIZE Denise (donne procuration à CRUAUD Elisabeth) - BALLU Jean-Luc (donne procuration à ALO Catherine) - LANGLAIS Nathalie (donne procuration à BLANDIN Fabrice)

Formant la majorité des membres en exercice

M. Fabrice BLANDIN est désigné secrétaire de séance.

Mme le Maire demande si le compte rendu de la séance du 13 décembre 2018 fait l'objet de remarques. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite abordées.

DEMISSION DE MME MARIE-CLAUDE GUILLOSSOU DE SA FONCTION D'ADJOINT

Mme le Maire informe l'Assemblée de la démission de Mme Marie-Claude GUILLOSSOU de son poste d'adjointe au Maire.

En application des dispositions de l'article L.2122-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, la démission devient définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat dans le Département.

Mme le Maire précise que cette démission a été acceptée par M. le Sous-Préfet par courrier en date du 8 janvier 2019.

Mme GUILLOSSOU continuera d'assurer la fonction de conseillère municipale.

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Mme le Maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

S'agissant du Conseil Municipal dont l'effectif légal est fixé à 15, le nombre maximum d'adjoints est fixé à 4.

Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a maintenu à 3 le nombre des adjoints au Maire.

Mme le Maire rappelle que l'élection des Adjointes s'effectue au scrutin uninominal à la majorité absolue.

M. Fabrice BLANDIN a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs : Mme Marie-Claude GUILLOSSOU (conseillère municipale la plus âgée et M. Stéphane GASNIER (conseiller municipal le plus jeune).

Mme le Maire précise que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, l'adjoint nouvellement élu prend, en principe, place au dernier rang dans l'ordre des adjoints et chacun des autres adjoints remonte d'un rang. Cependant, le conseil municipal peut déroger à ce principe et décider que dans l'ordre du tableau, ce nouvel adjoint occupera le même rang que son prédécesseur (**art. L.2122-10 du CGCT**).

Le conseil Municipal se prononce en faveur de l'application de la règle de droit. Aussi l'adjoint nouvellement élu prendra place au 3^{ème} rang et M. CLOUET, actuellement 3^{ème} Adjoint au Maire remontera d'un rang.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1er tour du scrutin

Sous la présidence de Mme CRUAUD Elisabeth, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) :	14
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral)	0
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) :	14
e) Majorité absolue :	8

NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
ALO Catherine	14	quatorze

Mme Catherine ALO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée **3ème Adjoint**, et a été immédiatement installée.

MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** le nouveau tableau du Conseil Municipal formalisé ci-dessous :

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Nombre de suffrage obtenu par la liste
Maire	Mme	CRUAUD Elisabeth	11/01/1964	23/03/2014	520
Premier adjoint	M.	LEBEAU Jean-Louis	04/10/1957	23/03/2014	520
Deuxième adjoint	M.	CLOUET Jacky	26/06/1954	23/03/2014	520
Troisième Adjoint	Mme	ALO Catherine	26/06/1967	23/03/2014	520
Conseillère Municipale	Mme	RENVOIZE Denise	15/10/1949	23/03/2014	520
Conseillère Municipale	Mme	GUILLOSSOU Marie-Claude	12/10/1952	23/03/2014	520
Conseiller Municipal	M.	BALLU Jean-Luc	19/12/1957	23/03/2014	520
Conseillère Municipale	Mme	LANGLAIS Nathalie	20/04/1971	23/03/2014	520
Conseiller Municipal	M.	BLANDIN Fabrice	26/06/1972	23/03/2014	520
Conseillère Municipale	Mme	DUPE Fabienne	09/08/1973	23/03/2014	520
Conseillère Municipale	Mme	MEILLOUIN Nathalie	27/01/1975	23/03/2014	520
Conseillère Municipale	Mme	SALMON Céline	20/12/1976	23/03/2014	520
Conseiller Municipal	M.	DOUCHIN Aurélien	12/06/1977	23/03/2014	520
Conseiller Municipal	M.	GASNIER Stéphane	28/11/1979	23/03/2014	520

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2018/2021

Le C.E.J est un contrat d'objectifs et de co-financement qui vise le développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans

Le **C.E.J** est une annexe de la Convention Territoriale Globale validée par délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2018

Sont inscrites comme actions au contrat actuel :

Le financement de l'accueil de loisirs et de l'accueil périscolaire, du poste de coordination, des actions de formations (2 formations BAFA)

Le montant total des sommes à verser au titre du futur contrat s'élève à 53 890,76 € pour la période décomposée comme suit :

2018	13 472,71 €
2019	13 472,71 €
2020	13 472,63 €
2021	13 472,71 €

Taux d'occupation cible : 60% pour les accueils de loisirs

- Service de qualité, accessible à tous
- Participation du public à la vie de la structure
- Tarification modulée en fonction des ressources des usagers
- Respect des règles de confidentialité, du principe de laïcité et d'égalité

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le renouvellement de la Convention d'Objectifs et de Financement – Prestation de service Enfance Jeunesse pour la période 2018/2021
- **AUTORISE** Mme le Maire à la signer

PROGRAMME D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS RUE DU CALVAIRE ET RUE DE BLAIN – ACCORDS DE PARTICIPATION

Mme le Maire rappelle que suite à la validation par délibération du 24 novembre 2017 de l'étude de faisabilité portant sur le programme d'effacement des réseaux aériens de la Rue du Calvaire et de la rue de Blain, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le SYDELA afin de réaliser les travaux.

La participation financière de la collectivité avait été estimée à **94 661,81 €** pour la totalité du programme.

Au stade des études d'exécution, la participation financière est évaluée à **78 322,37 € HT**, le **FCTVA est récupéré par le SYDELA en qualité de maître d'ouvrage des travaux**

Nature des travaux	Coût HT Travaux	TVA estimée	Participation du SYDELA	Participation Totale de la collectivité	%
Effacement du réseau électrique basse tension	115 114,41 €		86 251,81 €	28 862,60 €	25%
Effacement du réseau d'éclairage public	21 925,95 €		11 329,49 €	10 596,46 €	48% + taxes écologiques + forfait de 72 €
Matériels d'éclairage public	27 331,26 €		14 140,26 €	13 191,00 €	48%+ taxes écologiques + forfait de 72 €
Effacement du réseau télécom	21 353,59 € <i>Contribution : 21 401,59 €</i>	4 270,72 €		25 672,31 €	100%
Coût global	185 725,21 €	4 270,72 €	111 673,56 €	78 322,37 €	

Mme le Maire indique que le SYDELA et l'entreprise STURNO chargée de la réalisation des travaux a effectué un travail de concertation avec tous les riverains.

Le choix du conseil municipal se porte sur les lampes de type Eclatec Tweet.

M. GASNIER demande comment seront traités les branchements électriques en cas de futures divisions foncières : les branchements électriques seront traités à part lors de la réalisation des futures constructions.

Les fourreaux seront posés rue de Blain si la commune fait le choix, à terme, d'installer l'éclairage public sur cette voie.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la participation de la commune à hauteur de 78 322,37 €
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'accord de participation et la convention Travaux d'éclairage public correspondante

ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTECOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 26 décembre 2015 le conseil communautaire d'Erdre et Gesvres a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

En qualité de commune limitrophe la commune de La Chevallerai a demandé à être consultée au stade de l'arrêt du projet.

Mme le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration et des grandes lignes du Projet d'Aménagement et de Développement durable.

Mme le Maire rappelle l'objectif de la diminution de la consommation foncière de – 35% fixée par le SCOT.

Mme le Maire indique que la CCEG a réduit la taille des terrains vendus aux entreprises et réduit les zones « bétonnées »

Mme DUPE demande quel sera le devenir pour les terrains dédiés à l'aéroport : Mme le Maire répond qu'une partie a été rétrocédée aux agriculteurs.

Mme le Maire rappelle les difficultés rencontrées pour disposer des éléments d'informations sur les grands projets de l'Etat et notamment pour ce qui concerne le PLUi engagé au niveau de la CCRB le tracé de la déviation de Blain.

S'agissant de l'implantation d'éoliennes, la CCEG est très impactée par la station météo.

Entendu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **PREND ACTE** du projet de PLU i de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres lequel n'appelle pas d'observations particulières de sa part

TRAVAUX DE REPRISE DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES – RUE DU PONT

Mme le Maire présente au conseil municipal le devis établi par SBTPE concernant les travaux de reprise des réseaux d'eaux pluviales rue du Pont du n° 22 au n° 28.

Montant des travaux – 11 970 € HT - linéaire de 55 m –Devis présenté par la société SBTPE de l'Hermitage dans le cadre du Marché d'études et de réalisation de branchements individuels au réseau d'assainissement collectif des eaux usées et d'eaux pluviales et petits travaux d'assainissement actuellement en vigueur.

M. LEBEAU précise que plusieurs causes rendent nécessaires la réalisation des travaux : Certains branchements de particuliers vont directement dans les buses et les racines des arbres ont envahi les buses.

Les arbres actuels vont être enlevés et des travaux de taille seront nécessaires. M. LEBEAU indique le caractère urgent des travaux.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** le devis d'un montant de 11 970 €HT. Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2019

REGLEMENT DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES - MODIFICATIONS

Pour faire suite à la mise en place du tri sélectif dans les bâtiments communaux, il convient de procéder à des modifications du règlement de location de la salle de théâtre et de la salle des loisirs comme suit :

- **Hall du théâtre** : Aucun conteneur n'est à disposition dans la salle, les déchets doivent être triés et amener aux conteneurs prévus à cet effet situés derrière le restaurant scolaire :

- Conteneur à verre
- Conteneur à plastique
- Conteneur à carton
- Conteneur papier
- Conteneur déchets organiques type compost
- Conteneur déchets ménagers

- **Salle des loisirs** : Les déchets doivent être triés. Les déchets issus du tri sélectif doivent être amenés par les particuliers et associations aux bornes de tri prévues à cet effet
Un conteneur destiné aux déchets ménagers et aux déchets organiques type compost est à disposition dans la salle et celui-ci sera géré par les services communaux

Mme le Maire fait part au conseil municipal des problèmes de chauffage du hall de la salle de théâtre qui rendent compliqué sa location à des particuliers. Une étude est en cours pour raccorder le chauffage du hall du théâtre à la chaudière à bois de l'école qui est actuellement utilisée en sous capacité (50%). M. CLOUET indique que ce projet pourrait bénéficier des fonds Leader.

Mme le Maire indique également que la mise en place d'un système de priorité entre la salle des loisirs et le hall du Théâtre pour les particuliers complexifierait la gestion.

Aussi M. DOUCHIN propose également au conseil municipal de limiter la location du hall de la salle de théâtre aux associations.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
(M. LEBEAU s'abstient),

- **VALIDE** les dispositions indiquées ci-dessus
- **PRECISE** que des affiches informatives seront mises en place dans les salles communales
-
- **PRECISE** concernant la location du hall du théâtre à des particuliers que la modification intervient à compter de ce jour, les réservations déjà enregistrées étant bien entendu maintenues.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE – EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

Vendeur	Parcelle	Situation	Décision
M LEFRANC Ludovic et Mme BOUREL Véronique	ZH 220 – 839 m2 Terrain bâti	14 rue du Vannier	Renonciation DPU
Mme Sophie BRETESCHE	N 556 et 560 — 306 m2	12 rue de Blain	Renonciation DPU
M. Mme DUPE Xavier et Fabienne	ZH 201 – 983 m2 – Terrain bâti	1 Rue du Sabotier	Renonciation DPU
M. Mme FAUVEL Philippe et Sophie	ZL 228 – 720 m2 – Terrain bâti	12 Rue Georges Feydeau	Renonciation DPU
Consorts Fraboul	AH 270 – 493 m2 – Terrain bâti	7 Place de l'Eglise	Renonciation DPU

ESPACES VERTS – POINT SUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER DU CIMETIERE

Mme ALO, adjointe référente en matière d'espaces verts, présente au Conseil Municipal les différentes ambiances concernant l'aménagement des cimetières des communes voisines : Ensablement des allées, zones engazonnées, ou encore allées enherbées.

Mme ALO indique qu'à l'initiative de M. THOMAS, agent en charge de l'entretien des espaces verts, le cimetière communal a été enherbé pour faciliter son entretien. Les différentes visites des cimetières de communes extérieures visent à prendre connaissance de ce qui se fait ailleurs afin de s'en inspirer le cas échéant.

M. THOMAS juge que les plantations ne sont pas la meilleure solution et que l'en herbage peut représenter une réponse aux problèmes d'entretien.

Des graminées ont également été semées pour une ambiance paysagère. Les abords du cimetière ont également été aménagés.

Mme GUILLOSSOU note l'impression de pénétrer dans un parc s'agissant du cimetière.

ESPACES VERTS – ENGAGEMENT DE LA DEMARCHE DE GESTION DIFFERENTIEE DES ESPACES

Mme ALO fait part au Conseil Municipal de l'engagement de la commune dans la mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces verts.

Cette démarche découle du Grenelle sur l'Environnement. Il s'agit de prendre en compte l'emplacement des espaces dans leur environnement et de déterminer les différentes zones.

Le zonage a été défini en concertation avec les services techniques communaux :

► **Bourg - 13 zones identifiées**

Terrain de Foot, cimetière, Mairie, Lotissement de la Nouette, Lotissement du Bois Brégeois, Micro-crèche, les écoles, Parking de la Bégaudais, rue du Pont, Calvaire, La Bégaudais, la Cure, Rue Traversière, Rue du Calvaire / Square Lodé

► **A l'extérieur du bourg - 4 zones identifiées**

Le Mortier, Petit Bois, la Cale, la Lagune

Des fiches techniques permettront de donner une directive pour l'entretien.

L'engagement dans cette démarche va aider la commune dans l'obtention d'une fleur au niveau du concours des maisons fleuries. Mme ALO précise qu'un délai de 2 ans sera cependant nécessaire pour se présenter au concours en vue de son obtention.

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA CALE

Mme le Maire indique que 2 millions d'euros ont été alloués par le Département pour l'aménagement du canal. Le projet d'aménagement de la Cale s'inscrit dans ce programme et pourrait être subventionné à hauteur de 80%.

Une réunion a eu lieu le vendredi 14 janvier 2019 avec les services de la CCRB afin d'examiner ce qu'il est possible d'envisager comme aménagement. Les services de la CCRB monteront le dossier de demande de subvention.

Mme le Maire rend compte des enjeux identifiés sur ce site :

- Augmentation de la capacité d'accueil des bateaux
- Amélioration du cadre de la halte
- Développement des services pour les usagers du canal (navigant et cyclotouriste)
- Amélioration de la liaison entre la halte et le bourg dans les deux sens
- Sécurisation de la traversée de RD
- Obtention du label « halte nautique de Bretagne »

Ces enjeux seront remontés au Département. L'objectif principal poursuivi est la réalisation d'un aménagement fonctionnel et naturel.

La collectivité tiendra compte des problèmes de vandalisme dans le choix des équipements. Une signalétique est également à mettre en place laquelle sera à la charge du Département.

La prochaine réunion aura lieu le 8 février 2019.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE – RETOUR SUR LA RENCONTRE AVEC LES ELUS DE LA COMMUNE DE LA GRIGONNAIS

M.CLOUET fait part au Conseil Municipal des échanges avec les élus de la commune de La Grignonais lors de la rencontre du 11 janvier dernier : le restaurant scolaire est géré par une association, la commune met à disposition une partie du personnel et le bâtiment.

La fabrication des repas a lieu sur place avec un approvisionnement dans un rayon de 10 km et un coût de revient d'1,30 euros pour les matières premières.

Le projet a fait l'objet d'une étude de programmation.

Le futur restaurant aura une capacité de 200 convives.

Cette rencontre conduit la collectivité à s'interroger sur les points suivants : type de toiture, type de sol et de chauffage, la prise en compte de l'isolation acoustique.

M. CLOUET indique que les fonds leader peuvent subventionner les constructions intégrant des matériaux « exemplaires ».

Mme ALO demande si le chauffage du futur restaurant scolaire pourra se raccorder sur la chaudière de l'école : M. CLOUET indique que la capacité de l'actuelle chaudière n'est pas suffisante et ne le permettra pas.

POINT SUR LES INFILTRATIONS D'EAU DANS L'ECOLE

M. LEBEAU indique qu'une réunion d'expertise s'est déroulée le 16 janvier 2019. Il faut procéder au démontage du plafond du bureau de la Directrice et une nouvelle recherche de fuite sera à effectuer avec test à la fumée.

L'établissement des devis de réparations est en cours et ils seront transmis à l'assureur de l'entreprise ROXO titulaire du lot Etanchéité lors de la construction de l'école.

RENOVATION DES LOGEMENTS DE L'ANCIENNE CURE

Une rencontre a eu lieu le 24 janvier 2019 avec le bailleur social SOLIHA et deux solutions s'offrent à la collectivité : Une réfection complète de la toiture ou un simple réagréage, la question du changement des huisseries se pose également.

La participation communale variera en fonction des choix qui vont être faits. SOLIHA doit vérifier si la Région peut subventionner davantage les travaux.

Les devis seront présentés en Mairie.

PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE RUE TRAVERSIERE

Les travaux sont bien avancés. Les sanitaires vont être posés, l'aménagement des placards effectués. Les travaux d'électricité restent à finaliser.

Un vitrage a été posé sur la porte d'entrée afin de donner de la luminosité dans le hall d'accueil du bâtiment.

M. CLOUET va se rapprocher du maître d'œuvre pour voir s'il est possible de l'adapter à la façade du bâtiment.

Le chantier a un retard contenu de 2 semaines et demi, cependant le chantier se passe bien et le bâtiment sera livré dans les délais envisagés.

Le bouchage des cheminées reste à réaliser.

Mme le Maire indique que des critères vont être définis pour le choix du futur locataire.

Le parking PMR est prévu côté cour puisque lié à la salle de réunion.

M. GASNIER demande où sera située la place destinée au véhicule du futur locataire : L'emplacement est prévu au niveau du Square Lodé.

M. GASNIER s'interroge également sur le devenir de la « cour » située à l'arrière du bâtiment : Un aménagement paysager sera réalisé en régie par les services techniques.

PROJET D'IMPLANTATION DE PARCS EOLIENS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le projet avait été présenté lors du Conseil Municipal du 26 octobre 2018. Les prises de contact avec les propriétaires se poursuivent et le cabinet VOLTALIA a eu la confirmation de l'absence de servitude liée au passage d'avions militaires.

L'impact du radar de météo France sera limité.

Mme le Maire souhaiterait qu'une réflexion soit engagée au niveau intercommunal.

M. CLOUET en charge du suivi de ce projet indique que les premiers résultats de l'étude seront transmis prochainement.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Organisation d'un débat sur la commune dans le cadre du Grand Débat National** : la date du 14 mars est retenue à 20h. Cette date doit faire l'objet d'un enregistrement sur le site dédié au Grand Débat et sera communiquée par voie de presse.
- **Date de la prochaine réunion de la commission finance** : Jeudi 7 mars 2019 à 19h

- **Retour sur le Conseil Municipal des Enfants du 19 janvier 2019** : Projet Land'Art et course d'orientation prévus le 27 avril 2019.
Un projet de skate Park commence à être élaboré par les enfants.
Un calendrier de rencontres pour l'organisation des projets a été établi.
- **Projet « Bête comme choux »** : Celui-ci avance. Des travaux préalables d'électricité devront être réalisés dans le local épicerie ainsi que des travaux de peinture
- **Association du Jardin du Temps Libre** : Une rencontre va être organisée avec les membres de l'association

La séance est levée à 22h

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Vendredi 1^{er} mars 2019 à 19h